



## Règlement intérieur de la cantine

### Annexe du 27/04/2020

En raison des évènements liés au COVID-19 et en vue de la reprise scolaire du 12 mai 2020, nous vous adressons les modifications prises pour le bon déroulement des repas du midi à la cantine :

- Les intervenants seront équipés des moyens de protection nécessaires pour la sécurité de chacun (gants, masques).
- N'hésitez pas à rappeler aux enfants l'obligation du lavage des mains pendant 30 secondes au minimum avant ET après le repas.
- Le service se fera par groupe de 32 enfants maximum, le nombre de prestations nécessaires sera ajusté en fonction des inscrits.
- Pour respecter la distanciation sociale les enfants seront intercalés sur les tables, sans face à face, avec une chaise libre de chaque côté.
- Les règles d'usage et la discipline restent inchangées pour ce qui doit rester un moment de détente et de découverte malgré le contexte actuel.

**Je reconnais avoir pris connaissance de l'annexe du règlement intérieur de la restauration scolaire d'Auteuil-le-Roi.**

**La signature vaut pour son entière et pleine acceptation,**

**NOM DU PARENT : ..... PRENOM .....**

Signature Père	Signature Mère	Signature Enfant